

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 571 601**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **84 16939**

⑤1 Int Cl⁴ : A 46 B 9/04, 5/04.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

②2 Date de dépôt : 7 novembre 1984.

③0 Priorité : BR, 15 octobre 1984, n° PMU 6401680.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 16 du 18 avril 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : ZARZUR Gisèle, BATISTA Fatima Cris-
tina, LAMAS Janete Lia, PERFEITO Ana Paula Viana et
DE CARVALHO Itaci Cyriaco. — BR.

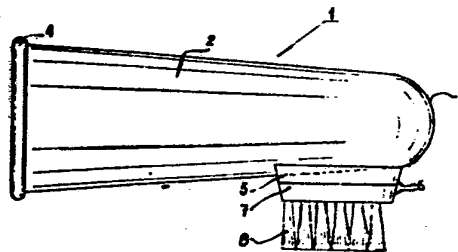
⑦2 Inventeur(s) : Gisèle Zarzur, Fatima Cristina Batista, Ja-
nete Lia Lamas, Ana Paula Viana Perfeito et Itaci Cyriaco
De Carvalho.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Faber.

⑤4 Brosse à dents.

⑤7 Brosse à dents du type formée d'un corps 2 supportant à
une extrémité latérale des poils 8 caractérisée en ce que le
corps affecte une forme générale tronconique creuse, les poils
étant disposés au voisinage de la petite base de manière que
la brosse puisse être utilisée en engageant le doigt à l'intérieur
du corps.



FR 2 571 601 - A1

D

La présente invention se rapporte à une brosse à dents destinée à faciliter le brossage et le nettoyage des dents.

Les brosses à dents sont constituées d'un corps généralement allongé dont une extrémité supporte latéralement des poils. De telles brosses à dents ne permettent pas facilement de brosser toutes les surfaces des dents et l'un des buts de l'invention est de réaliser une brosse à dents d'une conception plus simple que les brosses existantes et d'une utilisation plus pratique.

La brosse à dents selon l'invention est du type formé d'un corps supportant à une extrémité latéralement des poils et est caractérisée en ce que le corps affecte une forme générale tronconique creuse, les poils étant disposés au voisinage de la petite base. Grâce à cette disposition, on peut introduire l'index à l'intérieur du corps et facilement atteindre lors du brossage toutes les parties des dents.

De préférence, la brosse comporte au voisinage de la petite base une plaquette recevant, collée, une embase supportant les poils.

Suivant encore une autre caractéristique, la grande base du corps est bordée par un bourrelet.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés, dans lesquels :

5 Figure 1 est une vue en élévation d'une brosse selon l'invention,

Figure 2 est une vue en plan de la brosse de la figure 1,

10 Figure 3 est une vue en coupe selon la ligne A-A de la figure 2.

La brosse représentée aux dessins est désignée par la référence générale 1 et est constituée par un corps tronconique creux 2 de préférence réalisé en un matériau flexible, la petite base dudit corps étant fermée par une
15 extrémité arrondie 3, tandis que la grande base est bordée par un bourrelet 4.

Le corps 2 comporte, latéralement une plaquette 5 aux bords biseautés 6 et qui est destinée à recevoir une
20 embase 7 supportant des poils 8. L'embase 7 est, de préférence, collée sur la plaquette 5, mais celle-ci peut être fixée par différents autres moyens, par exemple, par une fixation à glissière avec des moyens de blocage pour éviter toute possibilité de démontage intempestif de l'embase 7.

On conçoit aisément que la brosse selon l'invention
25 est particulièrement simple, qu'elle peut être réalisée à très bon marché et qu'elle permet de faciliter le brossage des dents, le corps 2 étant simplement engagé, de préférence sur l'index de la main.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au
30 mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détails sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1°- Brosse à dents du type formé d'un corps (2) supportant à une extrémité latéralement des poils (8), caractérisée en ce que le corps (2) affecte une forme tronconique 5 creuse, les poils étant disposés au voisinage de la petite base (3).

2°- Brosse à dents, selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comporte au voisinage de la petite base (3) une plaquette (5) recevant coïlée une embase (7) sup- 10 portant les poils (8).

3°- Brosse à dents, selon la revendication 1, caractérisée en ce que la grande base du corps (2) est bordée par un bourrelet (4).

